



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

MAIRIE DE PERREUX

Séance du 28 mars 2019

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	<b>18</b>
PRESENTS	<b>12</b>
VOTANTS	<b>15</b>
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
21 mars 2019	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
<b>08 AVR. 2019</b>	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
<b>08 AVR. 2019</b>	
et publication du	
<b>08 AVR. 2019</b>	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille dix-neuf, le **vingt-huit mars**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt et un mars deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD et Julia WILMET.

**Absents avec excuse :** Patrick DUCROS donne pouvoir à Fabienne STALARS

Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE  
donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE  
Antoine DUPIN donne pouvoir à Christine VALADE

**Absents sans excuse (= sans pouvoir) :** Samuel CATELAND  
Maryline PHILIPPE-  
HENRIQUES  
Patricia PERRET

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Fabienne STALARS

**OBJET : 2019-15 : affectation du résultat de l'exercice 2018 – budget communal M 14**

L'examen du Compte Administratif 2018 du budget général M 14 fait apparaître un excédent de fonctionnement net de 434 364,06 €.

Conformément à l'instruction budgétaire M 14, il convient d'affecter ce résultat comme suit :

- 434 364,06 € en recette d'investissement (article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés)

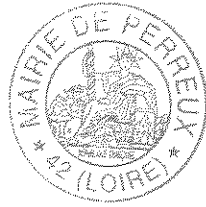
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'affectation du résultat telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

Document de réception - Ministère de l'intérieur  
142-214201709-20190328-2019-015-DE  
Document certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 08/04/2019  
Affichage : 08/04/2019

**A PERREUX, le 2 avril 2019**



Le Maire,  
Jean-Yves BOIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Boire", written over two parallel horizontal lines.